



Département de l'économie et de la formation
Service de l'enseignement
Chargé de projets Ecole-Economie

Departement für Volkswirtschaft und Bildung
Dienststelle für Unterrichtswesen
Projektverantwortlicher Schule-Wirtschaft

**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Hes·SO VALAIS WALLIS
Haute Ecole d'Ingénierie π
schule für Ingenieurwissenschaften

Prix du développement durable (PDD)
de la Haute Ecole d'Ingénierie (HEI)

Indications pour les participants

Filières : Technologies du Vivant, Systèmes Industriels et Energie et Techniques environnementales

Personnes de contact

Haute Ecole d'Ingénierie

Gaëtan Cherix
Directeur
Haute Ecole d'Ingénierie
gaetan.cherix@hevs.ch
Tél. 027/606 85 18

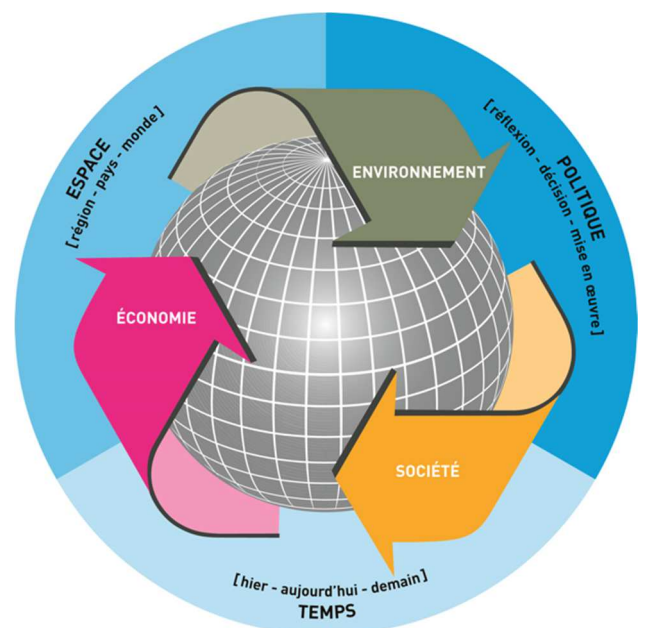
Organisation générale

Stéphane Dayer
Chargé de projets Ecole-Economie
Département de l'économie et de la formation
Service de l'enseignement
stephane.dayer@hevs.ch
079 220 33 67

Pour en savoir plus...

www.ecole-economie.ch
www.schulen-wirtschaft.ch

Sion, 24 avril 2018



1. Introduction

Ce document présente les principales informations concernant le Prix du Développement Durable (PDD) de la Haute Ecole d'Ingénierie (HEI).

Le PDD est organisé conjointement par **le Département de l'économie et de la formation via Ecole-Economie** et la **HEI**.

Son objectif est de renforcer toutes les activités permettant d'aborder le développement durable (DD) de manière concrète à travers des projets et autres travaux réalisés au sein de l'école.

Le but du prix est d'une part de valoriser les travaux de bachelor en les évaluant sous l'angle du DD et d'autre part d'intégrer, de manière concrète, dans tous les travaux de bachelor (TB), la démarche liée au développement durable et à la « durabilité » de projets.

Le prix s'adresse à tous les étudiants de la HEI réalisant un TB à savoir les étudiants des filières : Technologies du Vivant, Systèmes Industriels, Energie et Techniques environnementales

2. Principes généraux

Tous les étudiants ayant réalisé et déposé leur TB sont invités à participer au PDD. Les modalités de participation sont présentées au chapitre 3 de ce présent document.

Les dossiers doivent résumer les aspects de leur TB en lien avec le développement durable et répondre à la question : « En quoi le travail proposé prend en compte le développement durable » ? L'évaluation des dossiers et l'attribution du prix seront menés par un jury composé de professeurs et de spécialistes externes à la HEI.

Les travaux doivent présenter **des actions concrètes ayant un impact sur le développement durable.**

Un prix est attribué annuellement pour la HEI. Il est remis lors de la cérémonie de remise de diplômes. Le montant du prix est de 1'000 CHF.

L'organisation et l'attribution du PDD sont régis par le règlement du PDD (annexe 4).

3. Organisation et planning

Les étudiants qui souhaitent participer au PDD doivent s'inscrire au moyen de deux formulaires distincts, le **formulaire d'inscription** (annexe 1) et le **formulaire de description du projet pour l'évaluation** (annexe 2).

Le descriptif (annexe 2) doit être rempli de manière la plus précise possible en respectant au mieux les différentes rubriques. C'est sur la base de ce document que les dossiers seront évalués. Cas échéant, le jury pourrait être amené à consulter le TB.

Les deux formulaires (inscription et évaluation) doivent être transmis dans les délais à l'administration de l'école (**M. Julien Fournier, Haute Ecole d'Ingénierie - Mail : julien.fournier@hevs.ch**).

Ces deux documents, le règlement du PDD et les critères d'évaluation figurent dans les annexes de ce document.

3.1 Planning et déroulement du PDD

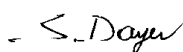
Activités	Délais
Le document de présentation du Prix DD est transmis à tous les étudiants, selon le timing de chaque filière	Début du travail de bachelor
Les étudiants qui souhaitent être candidats au Prix DD s'inscrivent en remplissant le formulaire figurant à l'annexe 1 de ce document	1 juin 2018
Lors de la remise de leur travail de bachelor, ils transmettent un résumé de leur travail en utilisant le formulaire de l'annexe 2	24 août 2018
Les travaux sont examinés par le jury (critères d'évaluation : annexe 3)	Septembre 2018
Le Prix DD est remis lors de la cérémonie des diplômes	12 octobre 2018

3.2 Contacts, référents

Les personnes suivantes sont à la disposition des étudiants pour des informations complémentaires ou des conseils

Domaines	Coordonnées
Ingénierie et Développement durable	Gaëtan Cherix Directeur Haute École d'Ingénierie gaetan.cherix@hevs.ch Tél. / 027/606 85 18
Organisation générale	Stéphane Dayer stephane.dayer@hevs.ch - 079 220 33 67

Stéphane Dayer



Chargé de projets Ecole-Economie

Gaëtan Cherix



Directeur de la Haute Ecole d'Ingénierie

Annexes

1. Formulaire d'inscription pour le dépôt des candidatures
2. Descriptif du travail pour l'évaluation
3. Critères d'évaluation
4. Règlement

Annexe 1 : Prix du développement durable 2018 de la Haute Ecole d'Ingénierie
Formulaire d'inscription pour le dépôt des candidatures

A remettre pour le 1 juin 2018

Filière :

Etudiant(e)

Nom	Prénom	Mail	Téléphone

Professeur assurant le suivi du travail

Nom	Prénom	Mail	Téléphone

Titre du travail

Bref descriptif / Objectifs du travail

Lieu:.....

Date:.....

Signature.....

A remettre à M. Julien Fournier, Haute Ecole d'Ingénierie Mail : julien.fournier@hevs.ch

Annexe 2 : Prix du développement durable 2018 de la Haute Ecole d'Ingénierie
Descriptif du travail pour l'évaluation (maximum 2 pages A4)

A remettre pour le 24 août 2018

Filière :

Etudiant(e)

Nom	Prénom	Mail	Téléphone

Titre du travail

Descriptif général du travail (max 10 lignes)

Descriptif de l'entreprise mandant du travail (max. 10 lignes)

Présentation des enjeux DD du travail (max. 15 lignes)

Présentation des liens entre les impacts sociaux, économiques et/ou environnementaux (max. 15 lignes)

Descriptif des indicateurs et outils de mesure utilisés (max. 10 lignes)

Présentation de l'implémentation future du travail au sein de l'entreprise (max. 10 lignes)

Remarques

Lieu :

Date :

Signature :

A remettre à M. Julien Fournier, Haute Ecole d'Ingénierie

Mail : julien.fournier@hevs.ch

Annexe 3 : Prix du développement durable 2018 de la Haute Ecole d'Ingénierie

Critères d'évaluation

Critères généraux

1	Reproductible dans d'autres entreprises /situations / pérennité de la démarche
2	S'inscrit dans les 3 piliers du développement durable
3	Propose des mesures d'efficacité et de suivi clairs
4	Coup de cœur
5	Collaboration : le projet est issu et/ou promeut la collaboration entre partenaires, de préférence au-delà des partenariats traditionnels (privé-société civile, entre différents secteurs d'activités...)
6	Possibilité d'appropriation des résultats du projet par la société

Critères mesurant la performance économique

1	Renforce la compétitivité de l'entreprise (positionnement face aux concurrents)
2	Impacte positivement le tissu économique local, régional
3	Présente un concept commercialisable
4	Facilite l'intégration de critères environnementaux et sociaux dans les décisions d'ordre économique

Critère mesurant la performance sociétale

1	Diminue les risques de pauvreté ou de précarité
2	Renforce le rôle sociétal de l'entreprise, son intégration dans son environnement au sens large
3	Améliore l'éthique de l'entreprise (commerce local, équitable)
4	Améliore la sensibilisation des entreprises, de leurs employés et de leurs clients au DD.

Critères mesurant la performance environnementale

1	Contribue à la réduction des gaz à effet de serre...
2	Privilégie des sources d'énergies renouvelables et/ou indigènes
3	Diminue la consommation d'énergie (utilisation rationnelle) et des ressources naturelles
4	Contribue à l'amélioration de la qualité des sols, de l'eau, de l'air et de la biodiversité
5	Favorise une gestion du territoire durable (ex. en facilitant les efforts de densification et d'harmonisation avec un transport modal)
6	S'inscrit dans la politique des 3R (déchets, énergie : réduire, réutiliser, recycler)

Annexe 4 : Prix du développement durable 2018 de la Haute Ecole d'Ingénierie Règlement

Article 1 : Définition et but

Le prix du développement durable de la HEI **est organisé conjointement par le Département de l'économie et de la formation via Ecole-Economie** et la HEI de la HES-SO Valais-Wallis

Son objectif est de renforcer toutes les activités permettant d'aborder le développement durable (DD) de manière concrète à travers des projets et autres travaux réalisés au sein de la HES-SO Valais-Wallis.

Le but du prix est d'une part de valoriser les travaux de bachelor en les évaluant sous l'angle du DD et d'autre part d'intégrer, de manière concrète, dans tous les travaux de bachelor (TB), la démarche liée au développement durable et à la « durabilité » de projets.

Article 2 : Prix

Le prix du développement durable de la HES-SO Valais-Wallis, remis annuellement, consiste à un montant d'une valeur de **CHF 1'000.-**. **Les étudiants de toutes les filières de la HEI peuvent participer au Prix DD. Un seul prix est attribué pour les 3 filières.** Si la qualité des dossiers présentés par les participants n'est pas jugée suffisante par le jury, le prix n'est pas attribué.

Article 3 : Participants

Le prix s'adresse à tous les étudiants de la HEI de la HES-SO Valais réalisant un TB à savoir les étudiants des filières

- Technologies du Vivant
- Systèmes Industriels
- Energie et Techniques environnementales

Seuls les TB ayant obtenu la note 5 seront analysés et évalués par le jury.

Article 4 : Conditions de participation

L'inscription au prix est libre. Elle est confirmée par le dépôt des formulaires d'inscription et de description dans le délai fixé par les organisateurs auprès de M. Julien Fournier, Haute Ecole d'Ingénierie.

Les travaux doivent présenter des analyses, des actions et/ou des mesures ayant pour objectifs d'apporter des solutions concrètes en termes de durabilité.

Article 5 : Jury

Le jury est composé d'un collège de 5 à 7 personnes issues du monde académique et professionnel aptes à évaluer les thématiques proposées.

Les décisions du jury sont sans appel.

Article 6 : Calendrier et communication

Le calendrier du prix est arrêté par les organisateurs chaque année. Il sera communiqué aux étudiants dans la phase initiale du processus du travail de bachelor.

Les lauréats du prix seront informés par contact direct et par courriel. La remise des prix aura lieu lors de la cérémonie de remise des diplômes de chaque filière.

L'ensemble des documents nécessaires à la participation au prix sont disponibles sur le site www.ecole-economie.ch

Article 7 : Légal

Les organisateurs, le jury et les participants reconnaissent le présent règlement comme seule base de décision. Tout recours est exclu.

Article 8 : Récusation

Si un membre du jury est directement concerné par l'un des travaux à évaluer, le membre s'abstiendra de voter.

Stéphane Dayer
Chargé de projets Ecole-Economie

Sion, 24 avril 2018